

Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence - Niveau 2 (AFGSU 2)

Objectifs :

Être capable de prendre en charge, seul ou en équipe, une personne en situation d'urgence mettant en jeu le pronostic vital ou fonctionnel. Savoir appliquer des mesures et utiliser des moyens de protection individuels et collectifs face à un risque à conséquences sanitaires. Maîtriser les gestes techniques des soins d'urgence (défibrillateur Semi-automatique, réanimation cardio-pulmonaire, pose d'un garrot, le chariot d'urgence, désobstruction des voies aériennes, brancardage, relevage etc.). Être capable de s'inscrire dans une action collective en développant ses compétences individuelles pour optimiser la prise en charge médicale du patient.

Public concerné :

Prérequis : Aucune connaissance particulière n'est exigée.

Intervenant(s) :

Formateurs habilités par le CESU pour la formation aux gestes et soins d'urgence, infirmiers d'urgence et de SMUR.

Moyens pédagogiques et techniques :

Pédagogie active avec interactions et partage d'expériences.

Alternance d'exposés théoriques et projection de films pédagogiques.

Etudes de cas concrets adaptés à l'environnement de travail des participants.

Mises en situation pratiques sur mannequins, avec maquillage, protections buccales individuelles.

Remise de(s) support(s) pédagogique(s) à chaque participant.

Questions orales ou écrites (QCM), Quiz réguliers au démarrage, pendant et en fin de formation.

Durée de la formation : 21 heures.**Nombre de participants maximum :** 10 stagiaires.**Programme :**

- Enseignement pratique relatif à la prise en charge des urgences vitales
- Identifier un danger immédiat dans l'environnement et mettre en œuvre une protection adaptée.
- Alerter le service d'aide médicale urgente (SAMU) ou le numéro interne à l'établissement de santé dédié aux urgences vitales, transmettre les observations et suivre les conseils donnés.
- Identifier l'inconscience et assurer la liberté et la protection des voies aériennes d'une personne inconsciente en ventilation spontanée et initier les soins d'urgence selon ses compétences acquises par ailleurs.
- Identifier une obstruction aiguë des voies aériennes, réaliser les gestes adéquats et initier les soins d'urgence (monitorage, oxygénothérapie si besoin).
- Arrêter une hémorragie externe en respectant la gradation des mesures (compression, pansement hémostatique, garrot au-dessus de la plaie, réévaluation) et initier les soins d'urgence selon ses compétences acquises par ailleurs.

- Identifier un arrêt cardiaque, réaliser ou faire réaliser une réanimation cardiopulmonaire avec le matériel d'urgence prévu (défibrillateur automatisé externe, chariot d'urgence, matériel embarqué...), initier les soins d'urgence et anticiper la réanimation spécialisée.
- Transmettre à l'équipe venant en renfort, un bilan synthétique (vital et circonstanciel) comprenant signes cliniques, paramètres vitaux et contexte.
- Connaître les techniques d'hygiène de base (mesures barrières).
- Mettre en œuvre l'oxygénothérapie si besoin.
- Mettre en œuvre des appareils non invasifs de surveillance des paramètres vitaux.
- Appliquer les procédures de maintenance et de matériovigilance des matériels d'urgence.

- Enseignement pratique relatif à la prise en charge des urgences potentielles
 - Identifier les signes de gravité d'un malaise notamment un accident vasculaire cérébral, une douleur thoracique, un risque de sepsis, une hypoglycémie et mettre en œuvre les soins d'urgence adaptés au regard de ses compétences acquises par ailleurs.
 - Identifier les signes de gravité d'un traumatisme osseux ou cutané et prendre les mesures adaptées pour la prise en charge du patient (immobilisation, relevage, brancardage).
 - Identifier les signes de gravité d'une brûlure et agir en conséquence.
 - Appliquer les règles élémentaires d'hygiène et les règles de protection face à un risque infectieux.
 - Appeler le service d'aide médicale urgente (SAMU) en l'absence de médecin proche ou appeler le numéro d'urgence interne dédié, transmettre les observations en respectant les règles déontologiques et professionnelles et suivre les conseils donnés.
 - Prendre les mesures adaptées pour la mère et pour l'enfant face à un accouchement inopiné.
-
- Enseignement théorique et pratique relatif aux urgences collectives et aux situations sanitaires exceptionnelles
 - Comprendre le concept de situations sanitaires exceptionnelles et connaître l'organisation de la réponse du système de santé (dispositif ORSAN) et son articulation avec le dispositif de réponse de la sécurité civile (dispositif ORSEC).
 - S'intégrer dans les plans de gestion des situations sanitaires exceptionnelles des établissements de santé ou médico-sociaux, en fonction de la profession exercée et du lieu d'exercice.
 - Être sensibilisé à l'accueil d'un afflux de blessés notamment par armes de guerre et aux techniques du damage control.
 - Être sensibilisé aux risques NRBC-E et aux premières mesures à mettre en œuvre dans ce type de situation (protection et décontamination d'urgence).
 - Identifier un danger dans l'environnement et appliquer les consignes de protection et de sécurité adaptées notamment en cas d'alerte des populations ou lors d'un événement exceptionnel au sein de l'établissement.
 - Connaitre les principes de la prise en charge médico-psychologique des victimes, de l'information des proches des victimes et de l'annonce des décès.

Modalités d'évaluation des acquis :

Feuilles de présence.

Questions orales ou écrites (QCM), Quiz réguliers au démarrage, durant et en fin de formation.

Mises en situation, cas pratiques.

Formulaires d'évaluation de la formation en fin de formation.

Sanction visée : Attestation de fin de formation

Attestation AFGSU de Niveau 2 : recyclage de la formation tous les 4 ans

Matériel nécessaire pour suivre la formation :

Bloc note - Stylo (Mise à disposition en salle)

Modalités et délai d'accès

48 heures avant le début de la session

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite et/ou en situation de handicap :

Etablissements conformes à la réglementation accessibilité de 5ème catégorie type W + L (Article R.111-19-33 du code de la construction et de l'habitation).

Site MARSEILLE : 4ème étage avec ascenseur / Site SIX-FOURS : rez-de-chaussée

Entretien individuel et confidentiel avec le Référent Handicap ARAPL Provence et Var

Adaptations organisationnelles, matérielles et pédagogiques possibles

Taux de satisfaction de la formation : NOUVEAUTE 2024

Conditions tarifaires : nous consulter